

VILLE DE HOENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du **10 juillet 2020**

sous la présidence de **Monsieur le Maire Vincent DEBES**

Conseillers élus :	Conseillers en fonction :	Conseillers présents :	Conseillers absents
33	33	30	3

Présents : 33

M. le Maire Vincent DEBES, M. Jean-Claude HEITMANN, Mme Gaby WURTZ, M. Claude HOKES, M. Claude FABRE, Mme Anne BOUCARD, M. Cyril BENABDALLAH, Mme Martine JEROME, Mme Marion ARNOLD, M. Jean-Marc ARRIEUDEBAT, Mme Caroline BONAZZA, Mme Isabelle EYER, Mme Evelyne FLORIS, Mme Jennifer GEOFFROY, Mme Safa GHARBI, Mme Virginie GRUSZKA, M. Sébastien G'STYR, M. Romaric GUSTO, M. Dzenan HADZIFEJZOVIC, Mme Hakima KHIF, M. Christophe KUNZ, M. Dominique LACOUR, M. Didier MERCK, M. Alain ROBUCHON, Mme Hanife SAGLAM, M. Alain SCHIRMANN, M. François SCHOHN, M. Michel VENTE, Mme Lisa WASSMER, M. Grégory ZEBINA.

Absents excusés ayant donné procuration : 3

- Mme Adeline HUGUENY, adjointe au Maire, donne procuration à M. le Maire Vincent DEBES
- Mme Véronique BOBEY, conseillère municipale, donne procuration à M. Didier MERCK
- Mme Andrée KINTZEL, conseillère municipale, donne procuration à Mme Caroline BONAZZA

Absents excusés sans procuration : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc ARRIEUDEBAT

Point 2020-56

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021.

Dans le cadre de différentes manifestations, la Ville de Hoenheim est amenée à encaisser des droits de places ou d'inscription en fonction des activités proposées. Ainsi, les tarifs de la saison culturelle 2020-2021 sont soumis au Conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des tarifs que je vous propose de laisser inchangés.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 30 juin 2020,

DECIDE de fixer les tarifs « Culture », tels que définis ci-dessous jusqu'au 31 août 2021.

COMMUNE DE HOENHEIM - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 juillet 2020

Point 2020-56 : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021

	TARIFS	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021
A	« CULTURE »		
A1	Cinéma (tarif à la séance) -Enfants de moins de 16 ans -Adultes	3,00 € 4,00 €	3,00 € 4,00 €
A2	Ateliers (tarif par atelier) : - Atelier chocolat - Atelier de Pâques ou de Noël	7,00 € 10,00 €	7,00 € 10,00 €
A3	Spectacles payants (tarif par spectacle) : - Enfants de moins de 16 ans - Adultes	5,00 € 10,00 €	5,00 € 10,00 €
B	« EXPOSITIONS ET ANIMATIONS »		
B1	Art et artisanat : Location pendant la durée de l'exposition d'un emplacement et de mobilier comprenant : 1 table, 2 chaises, 1 panneau : - Hoenheimois (particulier, association, entreprise) - Non-Hoenheimois (particulier, association, entreprise) - Elément de stand supplémentaire	25,00 € 50,00 € 5,00 €	25,00 € 50,00 € 5,00 €
B2	Marché de Noël : Location pendant la durée de l'exposition d'un emplacement et de mobilier comprenant : 1 table ou 1 panneau et 2 chaises : - Particuliers ou associations - Entreprises Elément de stand supplémentaire (par unité)	10,00 € 30,00 € 10,00 €	10,00 € 30,00 € 10,00 €
B3	Vide jardin / Bourse aux plantes / Bourse aux jouets : Location pendant la durée de l'exposition d'un emplacement et de mobilier comprenant : 1 table et 2 bancs : - L'emplacement - Elément de stand supplémentaire (par unité)	10,00 € 5,00 €	10,00 € 5,00 €
B4	Exposition Collectionneurs : Location pendant la durée de l'exposition d'un emplacement et de mobilier comprenant : 1 table, 1 panneau ou 1 vitrine et 2 chaises : - L'emplacement - Elément de stand supplémentaire (par unité)	10,00 € 5,00 €	10,00 € 5,00 €
B5	Bourse aux vêtements : Location pendant la durée de l'exposition d'un emplacement et de mobilier comprenant : 1 table et 2 chaises. L'emplacement : - Hoenheimois (particuliers, associations, entreprises) - Non-Hoenheimois (particuliers, associations, entreprises)	10,00 € 30,00 €	10,00 € 30,00 €

Séance du : 10 juillet 2020

Point 2020-~~5~~ : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021

ADOpte A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

Pour extrait conforme au registre des délibérations, certifié

Fait à HOENHEIM, le 17 juillet 2020

Le Maire,



Vincent DEBES
Vice-Président de l'Eurométropole

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 22/07/20 et de la
publication/notification le 17/07/20
Le Maire,



